Royaume du Maroc

Ministère de l'Équipement,
de l'Eau et des Forêts

المملكة المغربية

وزارة التجهيز والماء والغابات

Avis d'achat sur bon de commande
N°23/2026

Le Chef de Service de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de RHAMNA procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : **Achat de matériel informatique de bureau pour les services de SETL de Rhamna.**

Consistance de la prestation :

N°	Désignations	Caractéristique et Spécification	Unité	Quantité	Garantie exigé
1	Ordinateur de bureau i7 (unité centrale +Ecran) HP ; DEEL ; LENOVO ou équivalent	- Ce prix rémunéré la fourniture, la livraison ; l'installation et la mise en place des ordinateurs bureaux ayant les caractéristiques Techniques minimales suivantes : - Unité centrale : - Processeur : Intel i7 13eme génération (jusqu'à 5.0 GHz avec la technologie Intel® Turbo Boost, 12 Mo de mémoire cache, 10 cœurs ,12 threads) ou équivalent - Mémoire vive (RAM) :16 Go - Stockage : SSD 512 GB PCLe 4.0 NVMe ™ - Carte graphique : Intel® UHD 770 ou équivalent - Connectivité : wifi, cellulaire et Bluetooth - Souris clavier azerty (français et Arab) - Système d'exploitation : Windows 11 pro installé activé et fourni avec une licence - Taille de l'écran 23.8 fhd (1920x1080), IPS, antireflet, faible lumière bleue, 250 nits - Connecteurs d'entrée : VGA, HDMI	U	4	Garantie 5 ans et main d'œuvre

Lieu d'exécution : Province de Rhamna

Date et heure limites de réception des devis des concurrents :16/11/2026 à 10h30

Délai d'exécution : 7 jours

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.[3]

NB : LE CONCURRENT QUI A CONFIRME SON OFFRE FINANCIERE DOIT FOURNIR A L'ADMINISTRATION L'ECHANTILLON DES ARTICLES DEMANDES ET INSTALLER LES MATERIELS S'IL EST RETENU.

Royaume du Maroc ☆ Ministère de l'Equipement, du Transport et de la Logistique
Service de l'Equipement, du Transport et de la Logistique de Rhamna

(1) Préciser l'organisme dont relève le maître d'ouvrage (ministère, collectivité territoriale, établissement public, personne morale de droit public...).

(2) A compléter pour chaque prestation, lorsque la garantie est exigée.

(3) Sous réserve de l'application des dispositions de l'arrêté pris pour l'application de l'article 135 du décret n°2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics.